

Avignon, le 7 janvier 2019

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les  
enseignants du premier degré

Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'école maternelle et élémentaire

Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'établissement spécialisé

Mesdames et Messieurs les directeurs  
de SEGPA de collège

S/C de Mesdames et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Education Nationale,  
chargés de circonscription

Dossier suivi par  
Sylvie LE GOUADEC  
Magali BOREL  
Téléphone  
04 90 27.76.25 / 21  
Fax  
04 90 27.76.75  
Mél.  
ce.p1d-coordination-paie  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

**Objet :** Modification du taux de la retenue pour pension civile

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la publication au journal officiel de la République en date du 19 décembre 2014 du décret n° 2014-1531 du 17 décembre 2014.

L'article 11 de ce décret modifie le taux de la retenue pour pension civile des fonctionnaires de l'Etat qui est porté de 10,56 % à 10,83 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En conséquence, la rémunération nette qui vous sera servie dès le mois de janvier 2019 tiendra compte de ces dispositions.

Pour le Directeur Académique  
et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Carole MORELLE